

MOTION AG DU CIRENA DU 27 NOVEMBRE 2025

L'Assemblée Générale du CIRENA, réunie le jeudi 27 novembre 2025 à Conflans-Sainte-Honorine, a réaffirmé avec force sa vive détermination à préserver prioritairement la santé, le cadre de vie, le patrimoine, la sécurité et l'environnement, des riverains du nord-ouest francilien, principalement survolés par les avions à basse altitude en phase d'atterrissement sur Roissy.

Elle a voté la motion suivante :

- Considérant que le développement sans frein de l'aéroport de Roissy CDG va à l'encontre de l'intérêt général dès lors que les coûts sociaux et environnementaux de son fonctionnement ne sont pas pris en compte ;
- Considérant que les trajectoires aériennes imposées en novembre 2011, dans l'urgence, dégradent les conditions de vie des 400.000 habitants de la Confluence de la Seine et de l'Oise ;
- Considérant que le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Roissy CDG qui prévoit à terme 680.000 mouvements par an (soit une augmentation de près de 40%) représentant 500 mouvements de plus par jour (1800 au lieu de 1300), est une aberration qui n'apportera dans nos villes que dégradation de la santé publique, dégradation de l'environnement et du patrimoine, ainsi que paupérisation;

L'ASSEMBLEE GENERALE DU CIRENA

REAFFIRME SES 4 PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- Mise en place de la descente douce sur Roissy, initialement prévue fin 2023 et reportée par la DGAC et le Ministère des Transports à fin 2025, selon les résultats du test en réel sur Orly.
- Plafonnement de Roissy à 440.000 mouvements/an.
- Instauration d'un véritable ciel nocturne calme, huit heures d'affilée, recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé, en limitant Roissy entre 22h et 6h à 30.000 mouvements/an, soit - 50% dans un premier temps

comme à Francfort, Heathrow et Madrid, et en mettant en place un couvre-feu dans un deuxième temps.

- Interdiction des avions les plus bruyants au même niveau de bruit qu'à Nice, Toulouse et Nantes ;

MANDATE LE CIRENA, ASSOCIATION APOLITIQUE, ANIMEE PAR DES BENEVOLES RESIDANT DANS DES VILLES SURVOLEES, SON CONSEIL D'ADMINISTRATION, SON BUREAU ET SON PRESIDENT POUR :

- Faire respecter l'engagement de la Ministre des Transports, annoncé lors des conclusions des Assises du Transport Aérien en mars 2019, de mettre en place fin 2023, la descente douce pour tous les atterrissages sur Roissy et reporté depuis;
- Faire aboutir l'Etude d'Impact selon l'Approche Equilibrée (EIAE) demandant le plafonnement de Roissy à 440.000 mouvements (-12%) et le couvre-feu entre 22h et 6h, pour sauver la santé des 1,4 millions de riverains survolés de Roissy.
- Faire annuler le Projet d'extension de Roissy d'Aéroport de Paris (ADP) à 592.000 mouvements (+ 19 %) soit 340 avions de plus par jour.
- Soutenir avec la Convergence Associative et l'UFCNA, les actions en justice communes contre le bruit, la pollution de l'air et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ;
- Participer aux pétitions et manifestations organisées avec GARE, FNE-IDF, UFCNA, UECNA et Greenpeace ;

